subitement au presbytère, le 5 janvier 1718, il fut inhumé, le 6, à la cathédrale, dans la chapelle de Saint-Vincent. Depuis le commencement du xviiesiècle, presque tous les vicaires successifs de Saint-Pierre appartenaient au chapître. Sous le vicariat de Louis de Keralbault, le général de la paroisse obtint, le 5 juin 1710, un arrêt du Parlement défendant au chapître de présenter à l'avenir aucun de ses membres.

1718-1778. † Joseph Touzée, originaire de cette paroisse, docteur en théologie de la faculté de Bourges, pourvu de ce vicariat par un vicaire capitulaire, le 7 janvier 1718, en prit possession le lendemain. Devenu trésorier de la cathédrale en 1735, il fut, la même année, dispensé par un bref pontifical de l'incompatibilité de ses deux bénéfices. Malgré une tentative faite en 1721, il ne devint pas chanoine. Après avoir administré cette paroisse pendant plus de 60 ans, il mourut à l'âge de 91 ans passés, le 15 septembre 1778, et fut inhumé, le 16, à 7 heures du soir, dans le caveau situé sous le chœur de la cathédrale.

1778-1792. Joseph Gueheneuc, originaire des Fougerêts et prêtre de la paroisse de Saint-Pierre, présenté par le chapître et pourvu par l'évêque, le 28 septembre 1778, prit possession le 1er octobre. On ignore ce qu'il devint pendant la Révolution. La dernière fois qu'on en trouve mention, c'est le 20 juin 1792, date à laquelle le directoire du département refuse de délibérer sur une pétition des citoyens de la ville épiscopale qui demandent son arrestation immédiate, ainsi que celle de tous les autres prêtres de Vannes.

## SAINT-SALOMON.

Une des quatre de la cité épiscopale, cette petite paroisse, probablement la moins ancienne, avait aussi le chapître de la cathédrale pour patron et gros décimateur, même pour seigneur à cause du fief de ses régaires.

Son église paroissiale, « la seule du diocèse de Vennes qui fût placée sous l'invocation de ce roi de la Bretagne (Salomon III, assassiné dans une église en 873), » se trouvait, dit l'abbé Mahé, « dans la nouvelle place qu'on a faite à l'entrée du tribunal (1). » Accompagné de son

<sup>(1)</sup> Essai sur les antiquités du département du Morbihan, page 394; Vannes, Galles aîné, 1825. Ce tribunal, ancien couvent des Dames de la Retraite, ne sert plus que de tribunal de commerce, depuis la construction du nouveau Palais de justice sur la place de la Halle-aux-Grains. En creusant, vers 1875, les fondations de nouveaux édifices dans cette place à l'entrée du tribunal, citée par M. Mahé, on a rencontré les restes de l'ancienne église et du cimetière de Saint-Salomon.

cimetière, cet édifice renfermait les quatre chapelles de Notre-Dame de la Chandeleur, de la Trinité, du Saint-Sauveur, de Saint-Sébastien, et les autels de Saint-Blaise, du Saint-Esprit et de Saint-Germain. Il paraît que les deux dernières chapelles se trouvaient au bas de l'église, celle de Saint-Sébastien du côté de l'épître, et que les deux premières étaient placées à l'entrée du chœur. Une congrégation de femmes se desservait dans la chapelle du Saint-Sauveur. Au xvii siècle, la procession du mercredi des Rogations se rendait à Saint-Salomon, où la messe était célébrée par un des chanoines. On doit présumer que le chapître, recteur-primitif, députait un de ses membres pour y faire l'office paroissial aux quatre grandes fètes de l'année.

Lorsqu'il fut question, à la fin du siècle dernier, de réduire le nombre des paroisses et de les soumettre à une nouvelle circonscription, les paroissiens de Saint-Salomon adressèrent au directoire du département une pétition tendant au maintien et à la conservation de la leur. Il leur fut répondu, le 21 octobre 1790, que Saint-Salomon serait probablement annexée à la paroisse épiscopale. Cette prévision ne tarda point à se réaliser. Réuni, le 21 février 1791, pour procéder, conformément à la loi du 24 novembre précédent, à la réduction et circonscription des paroisses de la ville de Vannes, le directoire du district régla les choses ainsi: « les quatre paroisses comprenant, cy devant, la ville de Vannes et sa banlieue seront réduites à deux; demeureront supprimées les paroisses de Saint-Salomon et de Notre-Dame du Mené, lesquelles ne contenaient pas en tout deux mille âmes. Seront conservées 1º la paroisse de Saint-Pierre, laquelle sera paroisse épiscopale et dont tous les offices curiaux se feront dans l'ancienne église cathédrale, l'église Saint-Salomon sera conservée seulement comme Oratoire de ladite paroisse épiscopale; 2º la paroisse de Saint-Patern dont les offices se feront comme par le passé dans l'église dudit nom. » Par une loi du 12 mars, sanctionnée le 20 du même mois, l'assemblée nationale ayant consacré ces réduction et circonscription, le directoire du département, dans sa séance du 28 avril 1791, arrêta ce qui suit :

- « 1º Les paroisses de Notre-Dame du Mené et de Saint-Salomon étant supprimées, tous offices curiaux cesseront d'avoir lieu dans lesdites églises à compter du jour de la publication de la loi du 20 mars dernier.
- » 2º Il sera procédé incessamment à l'inventaire des ornements, linges, vases sacrés, livres, papiers, registres et autres effets desdites églises, ceux de la paroisse du Mené seront mis en totalité sous les scellés, et à l'égard de la paroisse de Saint-Salomon, il sera laissé provisoirement à la garde des marguilliers de la paroisse Saint-Pierre... un nombre suffisant d'ornements, vases sacrés et linges pour le service du culte ou le desservice des fondations qui peuvent être établies en ladite église conservée seulement comme oratoire. »

Le lendemain, cet arrêté fut transmis au directoire du district de

Vannes, qui le notifia au Conseil général de la commune, laquelle nomma trois commissaires pour le mettre à exécution.

Le 30 avril 1791, ces délégués se transportèrent, « sur les dix heures du matin en l'église de Saint-Salomon supprimée comme église paroissiale et conservée seulement comme chapelle ou oratoire de la paroisse de Saint-Pierre..., pour, en exécution des ordres du département..., procéder à l'inventaire du mobilier dépendant de la fabrique et servant à l'usage de la paroisse et mettre sous les scellés la partie de ce mobilier qui ne sera pas absolument nécessaire pour le service divin qui se fera dans cette église en qualité de chapelle ou oratoire. » Après s'être abouchés avec le vicaire perpétuel et le fabrique en charge, qui les accompagnent sur le lieu de l'opération, ils commencent par la sacristie, où ils trouvent: « dix-huit chasubles de toute couleur, quatre dalmatiques, plus sept autres chasubles et six chapes, une grande croix de procession, un ciboire, un soleil, deux calices avec leur patène, un encensoir et sa navette, un bénitier avec son goupillon, une petite custode pour les Saintes huiles, le tout en argent, » qu'ils mettent sous les scellés, à l'exception de cinq chasubles, des deux calices et de la custode des Saintes huiles, qu'ils laissent pour le service de la chapelle, enfermées dans une armoire avec a le chef de Saint-Salomon qu'on nous a dit être de bois de chêne et qui est argenté » (1). Ils arrêtent et prennent les registres paroissiaux de 1791, pour les déposer au greffe de la municipalité, et mettent le scellé sur deux grands coffres, dont l'un dans l'église, l'autre dans la sacristie, et contenant des papiers sur les affaires du général. Conduits à la chapelle de Saint-Sauveur, au bas de l'église, ils rencontrent, dans une armoire : « Seize chapes, quinze dalmatiques, quatre chasubles et plusieurs linges et draps mortuaires, » qu'ils portent à la sacristie et mettent sous le scellé. Ils apposèrent également les scellés sur la porte de la chapelle renfermant les fonts baptismaux, et déclarèrent au vicaire c que, cette paroisse étant supprimée, il n'a plus de fonctions pastorales à y remplir. » Les clés de l'édifice furent d'ailleurs consiées par eux au sacriste qui devait « prendre les ordres du district pour ouvrir et fermer les portes de l'église (2). » Les vicaires de l'évêque constitutionnel devaient, pour la commodité des fidèles, célébrer la messe du dimanche dans cette église ainsi réduite à la condition de simple chapelle.

Comme il a été dit plus haut, le chapître était recteur primitif de Saint-Salomon; ce droit lui fut reconnu officiellement, en 1437, par

<sup>(1)</sup> Ce chef de Saint Salomon se conserve encore à la cathédrale et se porte aux processions.

<sup>(2)</sup> Procès-verbal de la clôture de la paroisse de Saint-Salomon. — D'autres délégués procédaient, le même jour, à une opération analogue dans l'église de Notre-Dame du Mené. Mais, celle-ci ne devant plus servir au culte, on apposa les scellés sur toutes ses portes, après l'inventaire de son mobilier.

l'évêque Jean Validire, et il l'exerça jusqu'à la fin du siècle dernier, ainsi que va le montrer le catalogue des vicaires perpétuels. Le chapître y était aussi gros décimateur; mais cet autre droit ne lui procurait aucun revenu, parce que, sur la paroisse, il n'y avait que des novales, et celles-ci, perçues à la 33° gerbe sur environ deux journaux de terre, ne rapportaient qu'une trentaine de sous au profit du vicaire perpétuel. A ce point de de vue, le bénéfice était bien médiocre. Le casuel et les fondations fournissaient, sans doute, un supplément considérable, puisque nous trouvons, au commencement du xviie siècle, jusqu'à trois auxilaires du vicaire employés au service de la paroisse. Quant aux honneurs, ce vicaire avait le pas aux processions sur celui de Notre-Dame du Mené.

L'emplacement du premier presbytère est inconnu. Pendant les trois derniers siècles, la maison de la fondation d'un sieur de Bompé et unie à la paroisse servait de logement au vicaire. Située en face de l'église et en ruine à la fin du xvi° siècle, elle fut réédifiée en 1615. Portant au cadastre les N° 1514 et 1515, elle fut vendue nationalement, avec sa petite cour et son jardin derrière, pour 4,150 livres, le 16 juillet 1794.

Nous n'avons rencontré que les quatre bénéfices secondaires qui suivent, comme fondés sur cette paroisse.

La chapellenie de Notre-Dame de la Chandeleur ou de la Purification, mentionnée dès 1374, eut pour fondateur, à une date inconnue, un certain Pierre Bouesdam, qui en réserva la présentation à ses héritiers et en laissa la collation à l'Ordinaire. Pendant quelque temps, ce droit de patronage fut exercé par le vicaire perpétuel, et ensuite par les Folliard de Vannes, considérés comme héritiers de Bouesdam. Desservi d'une messe par semaine, tantôt le mardi et tantôt le samedi, à l'autel de Notre-Dame de la Chandeleur, dans l'église paroissiale, ce bénéfice était doté d'une maison située sur la rue du Pot-d'Étain, avec sa cour derrière et au nord, maison et cour vendues, le 23 avril 1794, au profit de la nation, pour la somme de 1,275 livres.

Fondée par Guillaume Craffier, présentée par le vicaire perpétuel, et, à son défaut, par le fabrique en charge, et desservie de trois messes par semaine au maître-autel de l'église paroissiale, la chapellenie de Saint-Yves, dont on connaît des titulaires de 1601 à 1790, était dotée d'une maison, d'un jardin et de trois journaux de terre au village du Grand-Conlo. Vendus, le 16 juin 1792, ces immeubles firent entrer 3,175 livres dans les caisses de l'État. Dans la masse de son temporel, il est fait mention de deux jardins situés au village de Cliscouet; mais il est probable qu'ils dépendaient du bénéfice suivant.

La chapellenie de Saint-Sébastien, desservie à l'autel de ce Saint, dans l'église paroissiale, d'un nombre inconnu de messes, était présentée par le fabrique en charge. Outre les deux susdits jardins de Cliscouet, sa dotation comprenait, sur la rue de la Vieille-Boucherie, la maison et le

jardin de 48 cordes portant au cadastre actuel les Nº 1479 et 1480. En 1756, cette maison était séparée de la maison voisine par une petite ruelle qui n'existe plus.

Jean David avait fondé une autre chapellenie de la Chandeleur qui, au commencement du siècle dernier, se desservait d'une messe chaque samedi dans la même église. C'est tout ce qu'on en sait.

Un pouillé de 1516 mentionne une chapellenie, dont il ne donne pas le vocable et qu'il dit avoir été fondée, en Saint-Salomon, par Guillaume de Bonne. C'est peut-être une des précédentes.

Pour terminer, ajoutons que deux établissements religieux se trouvaient sur cette paroisse : le Petit-Couvent, construit en 1635 et occupé par les Filles de la Charité, comme aujourd'hui, et la Retraite des femmes, fondée vers 1679 par M<sup>lle</sup> de Francheville, et dont la maison sert maintenant de tribunal de commerce.

## Vicaires perpétuels de Saint-Salomon.

1374-1376. Jeffroy Talevas, sous-chantre de la cathédrale et titulaire de la première chapellenie de Notre-Dame de la Chandeleur.

1385-1401. Olivier Loriou, né à Vannes vers l'an 1351.

1426-1437. † Olivier Langlais ou Le Saux.

1437..... Robert Beausière, prêtre du diocèse, pourvu par l'évêque, le 30 décembre 1437, sur la présentation du chapître.

1456..... Jean Lanouan ou de Lanouan parvint à ce vicariat, en 1456, par suite d'une permutation. Il résigna à une date inconnue, fut recteur de plusieurs autres paroisses, chanoine de Vannes, et mourut en 1492.

1461. R. Guillaume Kerman résigna purement et simplement, en décembre 1461.

1461..... Eudes Rolland, pourvu par l'Ordinaire, le 11 décembre 1461.

1488-1491. Jean Guillart.

...1500... Jean Prau.

...1505... Robert Hallart.

...1530... Geoffroy Le Borgne, prieur des Carmes du Bondon et évêque de Tybériade in partibus, dut résigner en faveur dû suivant et ne mourut qu'en 1551. Dans les documents de l'époque, on le trouve souvent nommé Strabonis, fils de Le Borgne. Il était originaire du diocèse, probablement de Questembert ou des environs, et fut recteur de Limerzel.

1541-1544. Denis Le Borgne. Sous son vicariat, l'évêque de Tybériade se plaisait à choisir l'église de Saint-Salomon, pour y faire les ordinations. On sait qu'à cette époque, les évêques de Vannes ne résidaient pas dans le diocèse.

1550-1570. R. Olivier Dubouays, successeur immédiat de Denis Le Borgne, donna procuration, le 15 août 1570, pour résigner entre les mains du Pape ou de l'évêque. En vertu de son testament du 25 novembre suivant, il dut être inhumé, le 11 décembre, dans la cathédrale, à l'entrée de la chapelle Saint-Yves.

1570-1581. † Pierre Le Bigot, originaire de Réguiny, pourvu par l'évêque le 29 novembre, prit possession le 8 décembre 1570.

1581..... Yves Ollivier, prêtre du diocèse, pourvu en Cour de Rome, le 7 octobre 1581, prit possession le 9 février de l'année suivante, et débouta probablement Olivier Caro, auquel l'Ordinaire avait conféré ce bénéfice dès le 19 mars 1581, et que, malgré sa prise de possession du 22 du même mois, nous trouvons, en 1584, à la tête du vicariat de Saint-Pierre.

1585-1603. Raoul Le Texier, de Sarzeau et cure de Saint-Salomon, pourvu en 1585.

...1605... Jacques Briart.

1606-1620. + Jacques Daullet, originaire de Sérent.

1621-1630. + Pierre Janson, antérieurement curé de cette paroisse.

1630-1634. Sébastien Menant, de Sérent et ancien curé de Notre-Dame du Mené, fut présenté par le chapître, le 8 février 1630.

...1635... Jean Le Gal, prêtre du diocèse.

1635-1641. Jean Gougaud, de Sérent et curé du Mené.

1643-1647. Julien Burban, prêtre à Notre-Dame du Mené.

1647-1672. Pierre Restif, vicaire de Saint-Pierre avant de venir ici.

1672-1681. Nicolas Le Bel.

1681-1687. † Jean Boüedo, prêtre à Saint-Salomon dès 1667 au moins, mourut, à l'âge de 55 ans, le 24 novembre 1687, et fut inhumé, le 25, derrière la croix du cimetière.

1688-1691. R. Jacques Gicquel, prêtre du diocèse de Saint-Malo, présenté par le chapître, le 2 janvier 1688, résigna entre les mains des chanoines au mois de septembre 1691, et devint vicaire perpétuel de Ruffiac.

1691-1713. † Jean Blais, pourvu par l'évêque, le 15 septembre 1691, sur la présentation du Chapître, prit possession le 23 du même mois. Il était aussi promoteur de l'Officialité, lorsqu'il mourut, le 26 septembre 1713, et fut inhumé, le 27, dans le cimetière de sa paroisse.

- 1713-1714. † René Esmerault, sacriste de la Cathédrale, présenté par le chapitre, le 13 octobre 1713, pourvu par l'Ordinaire, le 14, prit possession le même jour, et mourut le 13 juin 1714 en dehors de Vannes.
- 1714-1724. R. Louis Bernard, de Malestroit, docteur en théologie et chapelain des Ursulines de Muzillac, présenté par le chapître, le 30 juin 1714, pourvu par l'Ordinaire le 1ºr juillet, prit possession le 2. Il parvint à débouter René Le Bonhomme, prêtre de Nantes, qui lui disputait ce bénéfice, et donna procuration, le 6 mars 1724, pour résigner entre les mains du Pape en faveur du suivant. L'évêque lui avait déjà conféré la paroisse d'Elven.
- 1724-1737. † Daniel-Jacques Colomb, originaire de cette paroisse, vice-promoteur de l'officialité et secrétaire de Msr Fagon, pourvu en Cour de Rome, le 4 juin 1724, prit possession le 10 septembre. Décédé le 29 juillet 1737, à l'âge de 63 ans, il fut inhumé, le 30, dans le cimetière de Saint-Salomon.
- 1737-1740. † Jean Dufeil, prêtre du diocèse de Rennes et archiprêtre de la cathédrale de Vannes, présenté par le chapître, le 2 août 1737, pourvu par l'évêque le 3, prit possession le 5 et débouta Charles Le Mol, prêtre de Nantes et pourvu en Cour de Rome, qui perdit ses procès au Présidial de Vannes et à la cour du Parlement. Décédé à l'âge de 64 ans, le 30 août 1740, il fut inhumé, le 1er septembre, auprès de ses prédécesseurs, dans le cimetière.
- 1740-1763. † Jean-Guy Dufoussé d'Auzon, né à Saint-Patern et recteur de Saint-Goustan d'Auray, pourvu par l'Ordinaire, le 3 septembre 1740, sur la présentation du chapître, prit possession le 4, et mourut en 1763.
- 1763-1764. R. Colomban Soymié, precteur de Guégon, pourvu par l'évêque, le 27 mars 1763, sur la présentation du chapître, prit possession le 28. Ayant résigné l'année suivante, il retourna à Guégon, où il mourut le 30 mai 1773.
- 1764-1765. R. François Le Pavec, recteur de Pluherlin, présenté par le chapître et pourvu par l'évêque, le 8 juin 1764, prit possession le même jour, et résigna, le 29 mai de l'année suivante, entre les mains de l'Ordinaire, pour rester à la tête de sa première paroisse.
- 1765-1775. R. Joseph-François Le Beau, recteur de Saint-Goustan d'Auray, pourvu par l'Ordinaire, le 27 juin 1765, prit

possession le 29. Pour passer à Guégon, il résigna entre les mains des chanoines, le 2 janvier 1775.

- 1775-1785. † René-Marie Racouet, de la paroisse de Saint-Pierre, présenté par le chapître et pourvu par un des vicaires capitulaires, le 4 juin 1775, prit possession le même jour. Décédé, à l'âge de 59 ans, le 31 mars 1785, il fut inhumé, le 2 avril, dans le cimetière de Saint-Salomon.
- 1785-1787. † Jean-Vincent Thomas, originaire et sous-curé de cette paroisse, présenté par le chapître et pourvu par l'évêque, le 9 avril 1785, prit possession le 13. Il mourut en 1787.
- 1787-1794. † Christophe-François-Marie de la Villeloays, de Quimper et licencié in utroque jure, présenté par le chapître et pourvu par l'évêque, le 2 juin 1787, prit possession le 5. Après la suppression de sa paroisse, il dut se retirer à Pontivy, ville qu'il fut accusé de troubler par ses prédications, et dont un arrêté du directoire du département, daté du 16 juin 1791, lui ordonna de s'éloigner pour se rendre à Lorient et être délenu à la citadelle du Port-Louis. L'année suivante, il se déporta en Espagne. Il mourut à Bilbao, le 2 février 1794.

## SAINT-SERVANT (1).

Sur la rive droite de l'Oust qui séparait jadis les diocèses de Vannes et de Saint-Malo, cette paroisse rurale, de 1,000 à 1,200 âmes, devint, à une date inconnue, le siège du doyenné de Porhoët, mentionné dès la fin du xir siècle, dans une charte du prieuré de Saint-Martin de Josselin (2). Un pouillé de 1580 nous montre que ce doyenné renfermait 33 paroisses. Pour quel motif le titre et les prérogatives de doyen furent-ils annexés au rectorat de Saint-Servant? Je l'ignore; mais je serais tenté de croire que l'ermitage et le tombeau de saint Gobrien, sur cette paroisse, pourraient bien n'avoir pas été étrangers à ce choix.

La paroisse de Saint-Servant était à collation libre et avait son recteur pour gros décimateur à la 36° gerbe. En 1598, ce bénéfice rapportait à son titulaire, outre la jouissance du presbytère, un revenu annuel de 110 écus. Le recteur affermait ses dîmes, en 1619, pour 50 mines de blé.

L'église paroissiale, placée sous le vocable de Saint-Servais, évêque

<sup>(1)</sup> Formes anciennes: Sanctus Servacius, 1387 (chap. de Vannes). — Saint-Seran, 1502 (ibid).

<sup>(2)</sup> Bulletin de la Société polymathique, année 1858, p. 25.